

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2025
COMMUNE DE BRANCOURT-EN-LAONNOIS

La réunion a débuté le 11 avril 2025 à 18h30 sous la présidence du Maire, Madame ROUYER Marie-Laure.

Membres présents :

Monsieur ALLUITTE David - Conseiller Municipal
Madame BOISSOLLE Sandrine - Conseillère Municipale
Madame BRANDON Catherine - Conseillère Municipale
Madame COLETO Audrey - Conseillère Municipale
Monsieur COUSIN Nicolas - Adjoint
Madame DELPECH Nadège - Adjointe
Madame MOISSON Djamila - Conseillère Municipale
Monsieur REMY Jean-Jacques - Adjoint
Madame ROUYER Marie-Laure - Maire
Monsieur SUMIEN Jean-Marc - Conseiller Municipal

Membres absents représentés :

Monsieur CAGNIET Fabien - Conseiller Municipal Pouvoir donné à Mme COLETO Audrey - Conseillère Municipale
Madame CAUCHOIS Céline - Conseillère Municipale Pouvoir donné à Mme ROUYER Marie-Laure - Maire
Madame LAVAIRE Charline - Conseillère Municipale Pouvoir donné à M COUSIN Nicolas - Adjoint

Membres absents :

Monsieur GILLES Wilfried - Conseiller Municipal

Secrétaire de séance : Madame COLETO Audrey

Le quorum (plus de la moitié des 14 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal du 07.03.2025
D09_2025 - Vote des taux des impôts directs locaux 2025
D10_2025 - Budget Primitif 2025
D11_2025 - Affectation des dépenses liées au compte 623 "Publicité, publications et relations publiques"
D12_2025 - Demandes de subventions
D13_2025 - Modification de la convention PIC'LECTURE
D14_2025 - Demande de subvention au titre du FACIL "Aménagement de voirie"
D15_2025 - Demande de subvention au titre du FACIL "illuminations"
D16_2025 - Demande de subvention au titre du FACIL "Reliures et restauration registres Etat civil"
D17_2025 - Demande de subvention au titre du FACIL "Broyeur de branches"
D18_2025 - Demande de subvention au titre du FACIL "Panneaux de voirie et plaques de rues"
- Questions diverses

En préambule, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de respecter une minute de silence en mémoire de Monsieur Thierry SLIPECKI, Conseiller municipal, décédé le 10 février 2025.

- Approbation du procès-verbal du 07.03.2025

Le compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 7 mars 2025 a été approuvé à l'unanimité.

13 voix pour

D09_2025 - Vote des taux des impôts directs locaux 2025

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taxes et fixe les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 46.77 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45.61 %
- Taxe d'habitation : 19.27 %

13 voix pour

D10_2025 - Budget Primitif 2025

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, les différentes orientations budgétaires à adopter pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte et vote à l'unanimité, le budget primitif 2025 comme suit :

1. Section de fonctionnement : la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant total de 711 105,30 €
2. Section d'investissement : la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant total de 304 012,38 €

13 voix pour

D11_2025 - Affectation des dépenses liées au compte 623 "Publicité, publications et relations publiques"

Madame le Maire informe les membres du Conseil que la chambre régionale des Comptes recommande aux collectivités locales de procéder à l'adoption d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 623 « publicité, publications et relations publiques » au motif que celui-ci revêt un caractère imprécis du fait de la grande diversité des dépenses que génère cette activité.

Madame le Maire propose donc de prendre en charge au compte 623 :

- D'une manière générale l'ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que par exemple les diverses prestations et cocktails servis lors des cérémonies officielles, inaugurations, spectacles, manifestations portées par la commune, réunion du personnel, ...
- Les fleurs, gravures, médailles coupes, et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors de décès, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles
- Le règlement des factures des sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leur prestation ou contrat

- Les concerts et manifestations culturelles
- Les frais d'annonce, de publicité et les parutions liées aux manifestations et locations de divers matériels nécessaires à leur organisation
- Les frais de restauration des élus ou agents communaux liés aux actions communales ou à l'occasion d'évènements ponctuels
- Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations
- Les cartes cadeaux ou cartes d'achats dans le cadre d'évènements ponctuels
- Les dépenses liées au repas et aux colis des aînés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

13 voix pour

D12_2025 - Demandes de subventions

Madame le Maire expose l'ensemble des demandes de subvention reçues au Conseil municipal (associations « Amicale des Anciens Élèves de Brancourt-en-Laonnois », « Anciens Combattants ACPG-CATM », ALVA de Champs, Handisport Chaunoise, et Secours Populaire)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** le versement d'une subvention aux associations suivantes au titre de l'année 2025 :
 - Amicale des Anciens Élèves de Brancourt-en-Laonnois, pour un montant de 250 euros,
 - Anciens combattants ACPG-CATM, pour un montant de 150 euros,
 - Les « Restaurants du cœur », pour un montant de 300 euros.
 -
- **REFUSE** le versement d'une subvention aux autres demandes présentées.

13 voix pour

D13_2025 - Modification de la convention PIC'LECTURE

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que par délibération en date du 15 novembre 2024, la convention PIC'LECTURE (partenariat entre la Picardie des Châteaux, la bibliothèque et la commune pour la mise en réseau des bibliothèques) a été approuvée.

Lors du conseil communautaire du 31 mars dernier, un avenant à cette convention a été voté ; La convention est ainsi modifiée aux deux premiers paragraphes de l'article IV.1) :

« La Picardie des Châteaux accompagnera financièrement les communes qui possèdent une bibliothèque répondant aux critères de la DRAC Hauts de France et de la Bibliothèque Départementale de Prêt, dans leur politique d'acquisition d'ouvrages pour un montant annuel maximal établi à 1€ / habitant /an sur la période du Contrat Territoire Lecture. Ce montant intègre l'achat de jeux de société et des ouvrages et selon un taux d'aide de 50 %.

Ainsi, une commune de 500 habitants par exemple, bénéficiera d'une subvention à hauteur de 50% pour l'acquisition d'ouvrages et/ou de jeux de sociétés dans la limite de 500 € de subventions cumulées par an... »

Le reste de la convention est inchangée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'avenant n°1 de la convention de partenariat et de mise en réseau des bibliothèques de la Picardie des Châteaux, et autorise Madame le Maire à signer l'avenant et les documents y afférents.

13 voix pour

D14_2025 - Demande de subvention au titre du FACIL "Aménagement de voirie"

Madame le Maire expose au conseil municipal la nécessité de remplacer 2 avaloirs situés rue des Clos Fleuris et rue du Champ Marot, par des avaloirs renforcés, ainsi que la nécessité de remplacer l'aménagement du réseau pluvial situé au 2 rue de la Forêt (traversée de chaussée). Pour rappel, la Commune a sollicité une aide du Conseil Départemental au titre de l'APV 2025. Madame le Maire propose de solliciter également une subvention au titre du FACIL.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'enveloppe prévisionnelle des travaux qui s'élève à 10 242.10 € HT
- DECIDE de solliciter une subvention au titre du FACIL d'un montant de 3 800,00 € (pour rappel, le montant de la subvention accordée au titre de l'APV est de 4 301,68 €)
- S'ENGAGE à prendre en charge la part non couverte par les subventions
- DIT que le montant de l'opération est prévu au budget primitif 2025.

13 voix pour

D15_2025 - Demande de subvention au titre du FACIL "illuminations"

Madame le Maire rappelle au conseil municipal l'inscription en dépense de l'acquisition d'illuminations pour « Octobre rose » et Noël, au budget primitif 2025. Elle propose de solliciter une subvention au titre du FACIL pour ces dépenses.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'enveloppe prévisionnelle de ces acquisitions qui s'élève à 2 929,20 € TTC
- DECIDE de solliciter une subvention au titre du FACIL d'un montant de 1 600,00 €,
- S'ENGAGE à prendre en charge la part non couverte par les subventions
- DIT que le montant de l'opération est prévu au budget primitif 2025.

13 voix pour

D16_2025 - Demande de subvention au titre du FACIL "Reliures et restauration registres Etat civil"

Madame le Maire expose au conseil municipal la nécessité de faire relier le registre d'Etat civil décennal 2013 à 2022 et précise que d'autres registres qui sont en très mauvais état, nécessitent une restauration. Elle propose de solliciter une subvention au titre du FACIL pour ces dépenses.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'enveloppe prévisionnelle s'élevant à 2 000,00 € TTC
- DECIDE de solliciter une subvention au titre du FACIL d'un montant de 800,00 €
- S'ENGAGE à prendre en charge la part non couverte par les subventions
- DIT que le montant de l'opération est prévu au budget primitif 2025.

13 voix pour

D17_2025 - Demande de subvention au titre du FACIL "Broyeur de branches"

Madame le Maire expose au conseil municipal la nécessité d'acquérir un broyeur de branches, par soucis de valorisation des déchets de broyat et d'écologie responsable. Elle propose de solliciter une subvention au titre du FACIL pour cette dépense.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'enveloppe prévisionnelle s'élevant à 1 431,00 € TTC
- DECIDE de solliciter une subvention au titre du FACIL d'un montant de 950,00 €,
- S'ENGAGE à prendre en charge la part non couverte par les subventions
- DIT que le montant de l'opération est prévu au budget primitif 2025.

13 voix pour

D18_2025 - Demande de subvention au titre du FACIL "Panneaux de voirie et plaques de rues"

Suite à un recensement de l'état des panneaux de signalisation et plaques de rues, voire l'absence de certains d'entre eux, il convient d'en remplacer quelques-uns. Madame le Maire propose de solliciter une subvention au titre du FACIL pour ces dépenses.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'enveloppe prévisionnelle de ces acquisitions qui s'éleve à 3 083,29 € TTC
- DECIDE de solliciter une subvention au titre du FACIL d'un montant de 2 000,00 €
- S'ENGAGE à prendre en charge la part non couverte par les subventions
- DIT que le montant de l'opération est prévu au budget primitif 2025.

13 voix pour

Questions diverses

Préparation du Mag'

La 4^{ème} édition du Mag' de la Commune sera distribuée prochainement dans les boîtes aux lettres.

Chasse à l'œuf

Une chasse aux œufs sera organisée le lundi de Pâques sur le stade pour les enfants de la Commune ; à eux de faire fonctionner leurs méninges pour pouvoir obtenir leur récompense !

Cérémonie du 8 mai

La cérémonie du 8 mai aura lieu à 10 heures devant la mairie. A cette occasion, un brancourtois interprétera le Chant des Partisans et une exposition d'objets et vêtements militaires de la seconde guerre mondiale se tiendra dans la salle polyvalente.

Aménagement des terrains de boules

Les deux terrains de boules situés au Champ Marot et rue du Gros Suys vont être remis en état. Au programme : désherbage, dépôt de sable et nivelage des terrains et achat de planches afin de refaire l'encadrement du terrain du Champ Marot.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21h30.

Madame COLETO Audrey
Secrétaire de séance



Madame ROUYER Marie-Laure,
Maire

